

la libération du capitaine du chalutier lui-même, qui a été versée hier ou avant-hier.

Cela est tout à fait conforme aux procédures prévues dans le cadre du système judiciaire canadien, procédures qui sont respectées dans d'autres affaires mettant en cause des navires de taille et de valeur similaires.

Nous nous réjouissons de ce que la caution a été versée. Par conséquent, le navire et l'équipage sont libres de partir n'importe quand.

Outre la caution qui a été versée, environ 130 tonnes de poissons ont été enlevées du navire. C'est la Couronne qui détient le poisson et qui l'entreposera pour servir de preuve. À la fin du procès, le tribunal décidera de ce qu'il faut en faire.

Il n'y a eu aucune négociation au sujet de la procédure judiciaire comme telle et il ne saurait y en avoir, comme en conviendra le chef de l'opposition. La procédure a suivi son cours normal.

Maintenant que la caution a été versée et que la pêche a cessé aux deux extrémités des Grands Bancs, il se pourrait que des pourparlers soient amorcés. Le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont transmis leurs directives à une équipe de négociation à Bruxelles. Nous verrons.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je demanderai au ministre si, dans le contexte de la libération du chalutier *Estai*, le Canada a tenté d'obtenir, ou le cas échéant obtenu de l'Union européenne, ou de l'Espagne, la garantie que leurs chalutiers ne pêcheront pas le turbot pendant toute la durée des négociations à venir avec le Canada?

[Traduction]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la question est intéressante. Le Canada a bien précisé, depuis le début du conflit qui l'oppose à l'Union européenne, que nous ne négocierons pas tant que la pêche se poursuivra.

Hier, j'étais ravi d'affirmer que cela faisait quatre ou cinq jours qu'aucun navire ne pratiquait la pêche aux deux extrémités des Grands Bancs. Hier soir, pendant quelques heures, un navire s'est aventuré dans la région de la tête des Grands Bancs, mais je peux vous dire qu'il s'est retiré ce matin.

Au moment où je vous parle, il n'y a aucun navire à la tête ou à la queue des Grands Bancs. La caution exigée pour la libération du chalutier a été versée. Le navire quittera le port. J'ajouterai cependant que, étant donné que le navire a été dépouillé de son filet, l'équipage ne pourra pas pratiquer la pêche. Le filet a été coupé.

• (1420)

Le chef de l'opposition sera également très heureux d'apprendre que la technologie canadienne utilisée dans les systèmes de positionnement global nous a permis de trouver et de récupérer aujourd'hui le filet de l'*Estai*.

Questions orales

Le filet portait les mêmes marques de commerce que d'autres pièces d'équipement laissées à bord de l'*Estai*. Le poisson qui y était pris dedans était toujours vivant au moment où le filet était retiré de l'eau. Nous l'avons filmé. Le poisson était encore frétilant. Il s'agit du filet qui a été coupé récemment. Le filet a des mailles de 115 mm, ce qui est inférieur à la limite de 130 mm imposée par l'OPANO. En outre, il était muni d'une doublure de 80 mm.

Des voix: C'est honteux!

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a présentement des négociations informelles entre les diplomates canadiens et leurs vis-à-vis européens, je souhaiterais qu'il y en ait. Mais, je demanderais au ministre si le Canada a entrepris des pourparlers et des tentatives pour que des négociations formelles s'amorcent rapidement entre ses représentants et ceux de l'Espagne et de l'Union européenne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer cette Chambre qu'en effet, une équipe dirigée par le sous-ministre des Affaires étrangères du Canada est à Bruxelles, pour justement entreprendre des négociations avec les représentants de l'Union européenne. Nous sommes prêts, nous sommes disposés et nous voulons régler cette question d'une façon diplomatique.

Il est clair que nous recherchons deux objectifs. Le premier objectif est bien sûr de nous assurer que les mesures de conservation qui nous tiennent à coeur seront respectées et par conséquent, nous espérons nous entendre avec nos amis de l'Union européenne pour mettre en place un mécanisme de surveillance, de vérification qui sera efficace. Également, je peux profiter de l'occasion pour dire que dans un esprit de coopération, nous sommes prêts à revoir, avec les représentants de l'Union européenne, le partage du quota que nous avons obtenu à l'occasion des dernières négociations.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans un rapport dévoilé hier, l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, mieux connu sous le nom de SCRS, fait état de graves lacunes dans l'utilisation d'informateurs sur les campus universitaires et dans les partis politiques lors de campagnes électorales.

Comment le solliciteur général explique-t-il ses déclarations à l'effet que le SCRS n'aurait pas espionné ou infiltré des partis politiques, alors que l'inspecteur général du SCRS déplore que celui-ci n'ait émis aucune directive sur la façon de traiter avec ses informateurs des partis politiques durant les campagnes électorales?

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce rapport traite d'une situation qui existait